

Tous les historiens lyonnais, que j'ai compulsés à votre attention, rapportent avec raison l'origine du Consulat qui a administré leur ville jusqu'à Henri IV, à l'institution connue sous le nom de *cinquantaine*; mais aucun d'eux n'a cherché à dissiper les ténèbres qui entourent cette première institution. Pernetti la fait remonter à 1185; Clerjon, à 1228; Ménestrier, qui en a parlé avec le plus de détails, non seulement ne nous apprend pas l'année où elle commença à être en vigueur, ni celle où elle fut modifiée pour faire place au Consulat, mais encore il semble lui attribuer une organisation différente dans divers passages de son livre. Ainsi, page 33 des dissertations qui précèdent son *Histoire Consulaire*, on lit: « Voici les figures du scel et contre-scel que se firent les quarante citoyens qui se soulevèrent contre le chapitre, etc. » Et page 366 de l'*Histoire*, donnant une liste de « ceux qui furent choisis pour composer le conseil du corps de la communauté, et pour maintenir les droits des habitants, contre les officiers de l'archevêque et du chapitre, » il y fait figurer *soixante-quatorze* personnes. Dans le premier passage il n'y a peut-être qu'une faute d'impression; mais, quant au second, je ne sais comment l'expliquer. J'ai d'abord pensé que Ménestrier avait inscrit les noms de tous ceux qu'il savait avoir fait *successivement* partie de la Cinquantaine; mais j'ai vu ensuite qu'il en citait d'autres ailleurs, particulièrement aux pages 369 et 542.

Il est certainement bien étrange que les auteurs diffèrent à ce point sur un fait aussi important; mais ce qui l'est encore plus, c'est qu'on ignore à quelle époque l'organisation de la Cinquantaine fut modifiée. Clerjon donne à entendre que ce changement eut lieu en 1272; mais nous voyons dans Ménestrier que la Cinquantaine subsistait encore après 1276 (page 368), voire même après 1294 (page 542),

Vous le voyez, Monsieur, l'existence de la première ad-